



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Deuxième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 31

le jeudi 19 mai 2016

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Débats ajournés

21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*. L'hon. M. Horsman.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Melanson.

40, *Loi sur les emprunts de 2016*. L'hon. M. Melanson.

41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Gallant.

42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Fraser.

43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*. L'hon. M^{me} Landry.

44, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*. L'hon. M. Horsman.

45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*. L'hon. M. Horsman.

Projets de loi d'intérêt privé dont la deuxième lecture est ordonnée

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*. M. Bernard LeBlanc.

38, *Loi sur Vestcor*. M. Bourque.

Débats ajournés

24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*. L'hon. M. Boudreau.

31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*. L'hon. M. Melanson.

COMITÉ PLÉNIER

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. M. Coon.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*. L'hon. M. Melanson.

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

5, *Loi sur les emplois verts*. M. Coon.

26, *Loi sur les enquêtes*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*. L'hon. M. Gallant.
- 18, *Loi concernant des mesures fiscales*. L'hon. M. Melanson.
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*. L'hon. M. Horsman.
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*. L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer*. L'hon. M. Doucet.
- 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. L'hon. M. Melanson.
- 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*. L'hon. M. Boudreau.
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*. L'hon. M. Horsman.
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments*. L'hon. M. Horsman.
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M^{me} Landry.
- 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients*. L'hon. M. Boudreau.
- 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*. L'hon. M. Horsman.
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*. L'hon. M. Horsman.
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. L'hon. M^{me} Landry.
- 46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*. L'hon. M. Melanson.
- 47, *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits*. L'hon. M. Melanson.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 2 décembre 2015.

Motion 8 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion le 17 décembre 2015 ; adoption de la motion le 17 décembre 2015.

Motion 9 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion les 2, 4, 5, 9, 10, 11 et 12 février 2016 ; adoption de la motion le 12 février 2016.

Motion 19 — L'hon. M. Kenny. Adoption de la motion le 8 avril 2016.

Motion 22 — M. Albert. Adoption le 17 mai 2016.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motions réglées

Motion 7 — M. Bernard LeBlanc. Débat sur la motion le 15 décembre 2015 ; adoption de la motion le 15 décembre 2015.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 13 — M. Holder, appuyé par M. Wetmore, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;
 attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;
 attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;
 attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté, dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

Motion 12 — M^{me} Shephard, appuyée par M. Steeves, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;
 attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;
 attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;
 attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

9, *Loi concernant le droit au travail*. M^{me} Lynch.

13, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics*. M. Coon.

14, *Loi sur la participation aux affaires publiques*. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 6 — M. Stewart, appuyé par M^{me} Lynch, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;
attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;
attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

Amendement proposé par l'hon. M. Arseneault, appuyé par M. Ames :

que la motion 6 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

attendu qu'il faudrait appuyer l'accès à la formation en langue seconde et en faire la promotion, car cette formation apporte de nombreux avantages, notamment le renforcement de la compréhension mutuelle entre les communautés linguistiques et l'accès à des possibilités améliorées ;

par l'amendement suivant du troisième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles de la province », de ce qui suit :

« sera amélioré par l'instauration de l'immersion précoce en 1^{ère} année et est appuyé au moyen de programmes de français pré-intensif, intensif et post-intensif ainsi qu'au moyen de divers programmes linguistiques et culturels pour les élèves » ;

par l'amendement suivant du quatrième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « qu'un manque d'investissement », des mots « que, grâce à des investissements continus » et par la substitution, aux mots « peut influencer sur la capacité du gouvernement », de « , le gouvernement est résolu » ;

par l'amendement suivant du cinquième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de », des mots « qui continueront d'être explorées afin d'améliorer » ;

par l'amendement suivant du paragraphe de la résolution :

par la substitution, aux mots « examiner la question », des mots « faire la promotion » et par la substitution, aux mots « de présenter à l'Assemblée un plan visant », des mots « à continuer ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 14 — M. Jeff Carr, appuyé par M. Northrup, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a dit à maintes reprises que sa priorité était de créer des emplois, de stimuler l'économie et de faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où élever une famille et qu'il a échoué concernant les trois éléments ;

attendu que le gouvernement a promis dans sa plateforme électorale de 2014 qu'il n'augmenterait pas les droits ni les taxes applicables aux petites entreprises ;

attendu que les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* pris en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* ont causé des pertes de revenus aux estimateurs et à de petites entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que ces changements sont nécessaires ni qu'ils amélioreront les services pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, lorsqu'il est question d'attribuer une valeur pécuniaire aux véhicules, la valeur des automobiles selon le *Red Book* ne tient pas compte du climat rude ni des conditions routières du Nouveau-Brunswick, ni de la question de savoir si le véhicule a été impliqué dans une collision ou un accident ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à annuler les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* afin de permettre aux estimateurs qualifiés et aux concessionnaires d'automobiles de retourner au travail.

Motion 15 — M. Coon, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 11 février 2016, la résolution suivante :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;
attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage d'adopter un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

Motion 16 — M. Fitch, appuyé par M. Stewart, proposera, le jeudi 18 février 2016, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick traverse une période d'incertitude économique, de faible croissance des salaires et de taux élevés de chômage ;

attendu qu'un certain nombre de projets importants liés à la mise en valeur des ressources naturelles ont été suspendus, retardés ou annulés au cours des 16 derniers mois ;

attendu qu'il est essentiel de signaler clairement que le Nouveau-Brunswick appuie les projets sécuritaires et durables dans le secteur des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée :

a) reconnaisse l'importance du secteur énergétique pour l'économie canadienne et appuie son développement écologiquement durable ;

b) convienne que les oléoducs constituent le mode de transport le plus sécuritaire du pétrole ;

c) reconnaisse que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick veulent que le projet d'oléoduc d'Énergie Est démarre le plus tôt possible ;

d) demande au premier ministre du Canada d'exprimer publiquement son appui à l'égard du projet et de garantir que son Cabinet et lui approuveront le projet si celui-ci reçoit l'approbation de l'Office national de l'énergie.

Motion 18 — M. Fitch, appuyé par M^{me} Dubé, proposera, le jeudi 14 avril 2016, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical à l'extérieur de la province parce que certains services peuvent ne pas être offerts au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'Assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent des difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que des organismes de bienfaisance, comme Vols d'espoir, aident les gens qui ont besoin d'un traitement médical à couvrir les frais liés aux déplacements ;

attendu que les parlementaires du côté du gouvernement ont dans le passé cherché à instaurer une nouvelle politique selon laquelle les points de voyage accumulés pendant les déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement, tels que des vols vers la Suisse, appartiendraient à la Couronne ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à réunir les points de voyage accumulés pendant les déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et à en faire don à des organismes qui peuvent aider les personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement médical extraprovincial.

Motion 20 — M. Fitch, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 26 mai 2016, la résolution suivante :

attendu que l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire est avantageuse pour les étudiants, l'économie et la création d'emplois ainsi que pour le mieux-être général de notre société ;
 attendu que l'annonce surprise d'un nouveau programme de financement des établissements postsecondaires a laissé la population du Nouveau-Brunswick perplexe et confuse, avec de nombreuses questions qui restent sans réponse ;
 attendu que les répercussions négatives possibles des changements proposés sont énormes, surtout celles de l'abolition d'importants programmes de soutien financier dont bénéficiaient des milliers d'étudiants et de diplômés ainsi que leur famille ;
 attendu que les changements proposés entreront en vigueur quelques mois avant le début de la prochaine année d'études, obligeant ainsi beaucoup d'étudiants et de familles à réévaluer à la hâte leurs rêves du postsecondaire ;
 attendu que le gouvernement Gallant a rendu presque impossible aux étudiants à faible revenu la fréquentation d'établissements privés et extraprovinciaux, les privant non seulement de leur liberté de choix, mais aussi de la possibilité de s'inscrire à des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans les établissements publics du Nouveau-Brunswick ;
 attendu qu'aucun des changements proposés n'est le fruit d'une consultation générale de la population, du corps professoral, de la population étudiante ou de leur famille et qu'aucune preuve n'a été présentée qui montre que les avantages l'emporteront sur les coûts onéreux de l'abolition de programmes actuels et de la restriction de l'accès à un petit nombre d'établissements ;
 attendu que les changements chaotiques proposés par le gouvernement ne donnent pas suite à d'autres questions en suspens, comme la qualité de l'enseignement, l'adaptation de la formation au marché du travail, les déficits d'infrastructure, l'accessibilité financière pour la classe moyenne et la persévérance dans les études ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement Gallant à reporter d'une année les changements qu'il est proposé d'apporter aux programmes d'aide financière aux étudiants, que le gouvernement songe sérieusement à inclure des entités privées, comme l'Université Crandall et Oulton's College, dans la liste des établissements admissibles
 et que le gouvernement songe sérieusement à créer une échelle mobile pour déterminer l'admissibilité des étudiants au lieu d'instaurer un seuil fixe en fonction duquel le demandeur reçoit tous les avantages ou aucun.

Motion 21 — M. Steeves, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 26 mai 2016, la résolution suivante :

attendu qu'il existe peu de possibilités d'interaction entre les adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA), surtout pour les personnes qui en sont gravement atteintes ;
 attendu que les adultes ayant un handicap peuvent avoir accès à des soins « à domicile », mais uniquement en fonction du revenu familial, ainsi que de la santé et de la longévité des parents ;
 attendu que, la plupart du temps, les services de soins sont fournis par des agences qui engagent des employés au salaire minimum, lesquels, bien souvent, ne possèdent pas un niveau de formation important ;
 attendu que les interventions intensives officielles, telles que l'analyse comportementale appliquée, sont uniquement offertes aux enfants âgés de 5 ans et moins et sont offertes de manière moins intensive aux enfants d'âge scolaire (jusqu'à l'âge de 21 ans) ;
 attendu que l'accès aux services publics, même si c'était pendant cinq heures par jour durant la semaine, serait bien accueilli par les familles dont les options sont limitées au sein de leur domicile ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager d'élargir les services des centres de l'autisme existants pour qu'ils soient utilisés comme points de prestation de services, en fonction de leur capacité, afin de fournir des programmes aux adultes souffrant du trouble du spectre autistique.

Motions portant dépôt de documents

Motion 23 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 26 mai 2016, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information ou études qui font état des préoccupations à propos de la force exécutoire du *Règlement sur la classification des eaux - Loi sur l'assainissement de l'eau* (2002-13), depuis 2002, année où la sanction royale a été accordée.

Motions réglées

Motion 1 — M. Steeves. Débat sur la motion le 10 décembre 2015 ; rejet de la motion le 10 décembre 2015.

Motion 2 — M. Higgs. Débat sur la motion le 17 décembre 2015 ; rejet de la motion le 17 décembre 2015.

Motion 3 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 17 décembre 2015 ; rejet de la motion le 17 décembre 2015.

Motion 4 — M^{me} Dubé. Débat sur la motion le 11 février 2016 ; rejet de la motion le 11 février 2016.

Motion 10 — M. Fitch. Débat sur la motion le 11 février 2016 ; rejet de la motion le 11 février 2016.

Motion 11 — M^{me} Dubé. Débat sur la motion le 31 mars 2016 ; rejet de la motion le 31 mars 2016.

Motion 17 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 7 avril 2016 ; adoption de la motion amendée le 7 avril 2016.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Wetmore — présentée le 8 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 2, L'hon. M. Horsman — présentée le 9 décembre 2015. | (Réponse, le 4 janvier 2016) |
| 3, M ^{me} Shephard — présentée le 10 décembre 2015. | (Réponse, le 17 décembre 2015) |
| 4, M ^{me} Shephard — présentée le 15 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 5, M. Coon — présentée le 15 décembre 2015. | (Réponse, le 14 janvier 2016) |
| 6, M ^{me} Shephard — présentée le 16 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 7, M ^{me} Shephard — présentée le 17 décembre 2015. | (Réponse, le 6 janvier 2016) |
| 8, M. Coon — présentée le 17 décembre 2015. | (Réponse, le 27 janvier 2016) |
| 9, M. Albert — présentée le 3 février 2016. | |
| 10, M. Harvey — présentée le 3 février 2016. | (Réponse, le 23 février 2016) |
| 11, M. Bernard LeBlanc — présentée le 5 février 2016. | (Réponse, le 31 mars 2016) |
| 12, M. Northrup — présentée le 5 février 2016. | (Réponse, le 6 avril 2016) |
| 13, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 9 février 2016. | (Réponse, le 23 février 2016) |
| 14, M. Coon — présentée le 10 février 2016. | (Réponse, le 18 mai 2016) |
| 15, M. Ames — présentée le 29 mars 2016. | (Réponse, le 4 mai 2016) |
| 16, M. Wetmore — présentée le 29 mars 2016. | |
| 17, M. Keirstead — présentée le 29 mars 2016. | (Réponse, le 12 avril 2016) |
| 18, M. Chiasson — présentée le 30 mars 2016. | |
| 19, M. Wetmore — présentée le 30 mars 2016. | |
| 20, M. Wetmore — présentée le 31 mars 2016. | |
| 21, M. Stewart — présentée le 31 mars 2016. | (Réponse, le 15 avril 2016) |
| 22, M. Bourque — présentée le 1 ^{er} avril 2016. | |
| 23, M. Wetmore — présentée le 1 ^{er} avril 2016. | |

24, M. Coon — présentée le 1 ^{er} avril 2016.	(Réponse, le 2 mai 2016)
25, M. Albert — présentée le 1 ^{er} avril 2016.	
26, M. Keirstead — présentée le 1 ^{er} avril 2016.	(Réponse, le 12 avril 2016)
27, M. Wetmore — présentée le 5 avril 2016.	
28, M. Keirstead — présentée le 5 avril 2016.	(Réponse, le 15 avril 2016)
29, M. Wetmore — présentée le 6 avril 2016.	
30, M. Keirstead — présentée le 6 avril 2016.	(Réponse, le 15 avril 2016)
31, M. Holder — présentée le 7 avril 2016.	
32, M. Keirstead — présentée le 7 avril 2016.	(Réponse, le 15 avril 2016)
33, M. Wetmore — présentée le 8 avril 2016.	
34, M. Keirstead — présentée le 8 avril 2016.	(Réponse, le 20 avril 2016)
35, M. Crossman — présentée le 17 mai 2016.	
36, M. Coon — présentée le 17 mai 2016.	
37, M. Wetmore — présentée le 17 mai 2016.	
38, M. Roussel — présentée le 18 mai 2016.	

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 16 décembre 2015
- deuxième rapport déposé le 9 février 2016
- troisième rapport déposé le 6 avril 2016
- quatrième rapport déposé le 17 mai 2016

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

- premier rapport déposé le 17 mai 2016

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

- premier rapport déposé le 17 mai 2016

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative